

## Québec français

### Nouvelles de l'association

---

Le conte de Menaud  
Number 17, February 1975

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56841ac>

[See table of contents](#)

---

#### Publisher(s)

Les Publications Québec français

#### ISSN

0316-2052 (print)  
1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

#### Cite this article

(1975). Nouvelles de l'association. *Québec français*, (17), 4-5.

est la revue de l'Association québécoise des professeurs de français. Revue d'information pédagogique et culturelle, elle est destinée aux enseignants de français de tous les niveaux et au public en général.

Directeur de la revue:  
Christian Vandendorpe

Équipe de rédaction:  
Aurélien Boivin  
Gilles Dorion  
André Gaulin  
Nicole Guilbault  
Jean-Guy Milot  
Jacques Poisson

Ont collaboré à ce numéro:  
Reine Bélanger  
Roland Berger  
Jacques Blais  
Léonce Bouchard  
Nicole Deshaies  
Solange Hubert  
André Inizan  
Marcel Lamarre  
Maximilien Laroche  
Gaston Laurion  
Jean-Louis Laverdière  
Kenneth Landry  
Alonzo Le Blanc  
Jean-Marie Pépin  
Jacques de la Sablonnière

Photographies:  
Christian Vandendorpe

Expéditions et abonnements:  
Claire Boivin  
Adresse postale de la revue:  
**Québec français**  
C.P. 9934  
Québec G1V 4C5

Adresse postale de l'Association:  
A.Q.P.F.  
C.P. 9272  
Québec G1V 4B1

La Rédaction publiera volontiers, intégralement ou en partie, les lettres et articles qui présentent un réel intérêt. La responsabilité des articles n'engage que leurs auteurs.

Abonnement:  
— \$6.00 (4 numéros).  
Les membres de l'A.Q.P.F. reçoivent gratuitement la revue.  
— À l'étranger, par avion: \$10.00.

Dépôt légal:  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Imprimeur:  
Les Éditions Marquis Ltée,  
Montmagny

ISSN 0316-2052

Tous droits réservés

### COLLOQUE

#### SECTION DE MONTREAL

Le 23 novembre, a eu lieu, à la Polyvalente Hyacinthe-Delorme de Saint-Hyacinthe, un colloque organisé par la Section de Montréal de l'A.Q.P.F., qui fut suivi de l'assemblée générale annuelle des membres. Le thème du Colloque était le suivant: *La qualité du français dans l'enseignement*.

Traitant des effets néfastes du biculturalisme, M. Jacques Poisson nous a fait remarquer que le mot *étranger*, que l'on n'ose même plus employer, perd son sens, au Québec. Il faut voir, dans cette incapacité de distinguer ce qui est soi et ce qui est l'autre, un signe certain d'assimilation. L'utilisation abusive de manuels étrangers, ou plutôt américains, dans nos institutions d'enseignement peut être considérée comme l'une des causes de cette confusion. Il s'ensuit un acquiescement inconscient à un système de valeurs souvent incompatible avec le nôtre et avec l'enseignement de la langue française, en particulier. Perdant confiance en leur langue, les Québécois en viennent même à adopter, à l'égard du français, les idées fausses d'anglophones mal éclairés et le point de vue de ceux qui luttent pour imposer l'anglais. On peut d'ailleurs se demander si le Québec n'est pas l'objet de la part des anglophones d'une entreprise d'acculturation planifiée, pour emprunter une notion courante chez les spécialistes américains de l'anthropologie culturelle.

M. Jean Moyen analysa les besoins spécifiques de l'enfant et déplora que l'école y réponde mal, en n'orientant pas suffisamment les élèves, sous prétexte de respecter leur liberté de choix, et en ne leur donnant pas le sens de l'effort. Cette attitude se traduit, en particulier, par un relâchement dans l'enseignement du français. C'est ainsi qu'aujourd'hui les jeunes ne savent plus écrire parce qu'on s'est borné à enseigner la grammaire à l'occasion et sans système. Si nous voulons redonner à l'élève la possibilité de s'exprimer complètement et de communiquer adéquatement avec autrui, il faudrait d'abord que les maîtres parlent correctement, puis qu'ils ne dédaignent pas l'usage de manuels bien conçus, car c'est grâce au manuel souvent consulté qu'on en arrive à connaître les lois qui régissent notre langue.

M. Gérard Gautier, parlant de la *qualité de la langue*, aborda son sujet du triple point de vue du linguiste, de l'usager et des parents. Pour le linguiste, la langue est une somme d'empreintes d'ordre collectif. Or ceci implique d'abord des normes lexicales et syntaxiques, l'originalité étant toujours résiduelle par rapport à celles-ci. Par conséquent, le professeur doit avoir une bonne connaissance objective du système qu'il enseigne. Mais cela ne suffit pas: il doit aussi utiliser des *méthodes éprouvées* pour transmettre sa science. Cependant la langue est l'émanation de la vie d'une collectivité, et l'usager ne pourra pas atteindre une qualité d'impression suffisante si son expérience se borne à l'école. C'est pourquoi les parents sont également responsables de la langue que parlent leurs enfants: ils doivent corriger ces derniers, autant que faire se peut, et se montrer exigeants à l'égard des enseignants, surtout à l'égard de ceux qui se livrent à des expériences pédagogiques trop rapides et dont les résultats sont souvent mal vérifiés.

Les résolutions d'intérêt général adoptées par l'assemblée plénière se lisent comme suit:

- Que l'animateur prévu pour l'atelier de français ne compte pas dans le rapport 1 à 17.
- Que le nombre de périodes attribuées à chaque professeur de français ne dépasse pas vingt.
- Que le nombre d'élèves par groupe ne dépasse pas vingt-cinq.
- Que les professeurs de français ne soient plus en même temps programmeurs, enseignants, correcteurs, éditeurs, statisticiens.
- Attendu que les manuels en langue étrangère ou traduits exercent une influence assimilatrice et aliénante sur une culture nationale; attendu que l'école exerce une influence privilégiée dans la transmission des valeurs culturelles d'un peuple;

Il est proposé:

- a) que l'on utilise des manuels originellement rédigés en langue française, sauf pour l'enseignement des littératures et des langues étrangères, et que l'Etat québécois encourage et subventionne la création et l'édition de manuels authentiquement québécois, c'est-à-dire qui ne soient pas de simples adaptations de manuels étrangers, dans tous



les domaines de l'enseignement ;  
b) que, dans les collèges et universités de langue française, il soit interdit de donner des cours réguliers dans une langue autre que le français, sauf s'il s'agit de l'enseignement des littératures et des langues étrangères.

## L'AQPF ET LE MEQ

### DES ACCORDS DE COLLABORATION

La Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire (DGEES) et l'AQPF ont conclu des accords sur la création de cinq comités d'étude :

1. la place de l'orthographe dans le programme-cadre de français du secondaire ;
2. la place de l'enseignement de la grammaire dans l'enseignement du français au deuxième cycle de l'élémentaire ;
3. les problèmes relatifs aux ateliers de français au niveau secondaire ;
4. l'enseignement de la littérature au deuxième cycle du secondaire ;
5. l'enseignement du français au secteur professionnel.

Le comité n° 1, confié à la section de Montréal, devra faire l'analyse critique d'un document de travail produit par le secteur de l'enseignement du français de la DGEES d'ici la fin de février 1975.

Le comité n° 2, divisé en deux sous-groupes (IREF et BREF), approfondira les problèmes que pose l'enseignement de la grammaire au 2e cycle de l'élémentaire, en faisant un état de la question et en proposant quelques orientations. Un texte final devra être soumis d'ici octobre 1975 et présenté au congrès de l'Association.

Le comité n° 3, confié à la section de Hull, étudiera les problèmes relatifs à la mise en place des ateliers de français au niveau secondaire et proposera des solutions à ces problèmes, d'ici octobre 1975.

Le comité n° 4, divisé en deux sous-groupes (Montréal et Québec), approfondira les problèmes que pose l'enseignement de la littérature au deuxième cycle du secondaire et proposera,

d'ici octobre 1975, des orientations qui permettront de résoudre ces problèmes.

Le comité n° 5, confié à la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean, fera l'analyse critique d'un document de travail produit par le secteur de l'enseignement du français du MEQ sur l'enseignement du français au secteur professionnel et formulera, d'ici la fin de février 1975, des propositions sur les suites qu'il conviendrait de donner au document étudié.

L'AQPF et la DGEES expérimentent ainsi une nouvelle formule de coopération qu'elles espèrent la plus fructueuse et enrichissante possible. Si cette expérience produit d'heureux résultats, l'Association et le Ministère se proposent de la répéter l'an prochain. Les professeurs intéressés à travailler au sein de ces comités devront communiquer avec les responsables.

## HAUSSE DE LA COTISATION

Par suite d'une décision de l'Assemblée générale de l'AQPF, la cotisation annuelle des membres actifs a été portée à quinze dollars (\$15.) par année. Cette même assemblée a décidé de rendre rétroactive cette hausse pour les membres 1974-75.

Pourquoi cette hausse ?

1. Augmentation sensible du coût de la vie. Inutile de préciser que cette augmentation frappe lourdement l'Association dans tous les domaines de son activité.

2. L'AQPF n'est plus subventionnée pour ses dépenses internes. Elle doit donc se débrouiller avec l'argent qu'elle perçoit des cotisations. Sur les quinze dollars perçus, six retournent automatiquement à chaque section et neuf à la trésorerie nationale de l'AQPF. Ces \$9. servent à produire la revue (au taux de \$6. par membre) et à faire « fonctionner l'Association : administration, frais de représentation et de déplacement, timbres, téléphone et le reste.

Le Conseil d'administration a dû prendre des mesures énergiques pour couper les dépenses. Ainsi, il a décidé de réduire de 8 à 5 le nombre des réunions du C.A. pour l'année en cours, confiant que les sections sauront maintenir et développer le dynamisme de l'Association.

## COOPÉRATION AVEC SEMEV

### LES EXAMENS DE JUIN 1975

Un comité de révision des examens de français de secondaire IV et V prévu pour juin 1975 s'est réuni au Ministère de l'éducation pour compléter l'étude des questionnaires qui lui avaient été soumis. Le comité, dirigé par madame Irène Belleau et composé de professeurs de français de quatre régionales, a présenté à l'AQPF et au Service de Mesure et d'Évaluation un rapport très fouillé, dans lequel il refuse deux textes, apporte de nombreuses corrections aux questionnaires (tant dans la formulation des questions que dans les réponses) et apporte des suggestions très pertinentes pour les examens de 1976. Le comité est d'avis que « ces examens n'ont pas vraiment leur raison d'être parce que, d'une part, ils ne correspondent pas au programme-cadre, ou si peu, et que, d'autre part, ils mesurent l'intelligence des élèves et non leur valeur en français. » Comme le maître « reste le grand responsable de l'évaluation du français de ses élèves », il faut « éviter le plus possible les examens à l'échelle provinciale », conclut-il. Le SEMEV a très bien reçu ce rapport et sollicite de nouveau la collaboration de l'AQPF pour les années à venir.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1974-75

Président : **M. Gilles Dorion** (3e mandat)

Vice-présidente : **Mlle Claudette Chailifour**

Vice-président : **M. Claude Perron**

Secrétaire : **M. Christian Vandendorpe** (2e mandat)

Trésorière : **Mme Reine Bélanger**

Président sortant : **M. André Gaulin** et les présidents de section.